

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 4261

présenté par

M. Rousset, M. Abad et M. Bordat

-----

**ARTICLE 10**

À la première phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« , environnementale et sociale »

les mots : »

« et environnementale ainsi que la vivabilité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au-delà des objectifs chiffrés posés par ce projet de loi, il est indispensable d'encourager l'épanouissement des agriculteurs récemment installés afin que ces démarches entrepreneuriales soient pérennes et puissent concourir à long terme à la souveraineté alimentaire.

En ce sens, cet amendement vise à intégrer la notion de vivabilité dans la politique visant à faciliter et accompagner à l'installation et à la transmission.